

ELECTION CSE :

Des Paroles, mais surtout des Actes !



Metz le 21 novembre 2018

Depuis quelques jours, les communications fleurissent. D'aucuns ne manquent pas de louanges et ne trouvent pas de vocables assez élogieux pour s'auto-complimenter. S'il est vrai qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, embellir voire transformer la réalité ne suffira pas à gommer les trahisons passées.

RAPPEL DES FAITS :

1/ Recueil de l'avis de vos représentant(e)s sur le pacte fondateur de la CEGEE :

- Au Comité d'Entreprise, seuls les élu(e)s du syndicat Unifié-Unsa ne se sont pas prononcés contre ce projet funeste dont les conséquences catastrophiques pour l'emploi et nos conditions de travail se concrétisent dès aujourd'hui.
- Au Conseil d'Orientation et de Surveillance, le syndicat Unifié-Unsa, par la voix de son représentant, ne s'est jamais prononcé contre le projet de fusion.

2/ Présentation du projet de la macro organisation au Comité d'Entreprise :

Alors que nous nous indignons devant le nombre de suppressions d'emplois annoncé dans les fonctions supports et nous inquiétons du transfert massif des emplois et du repositionnement des collègues frappés par une mobilité fonctionnelle, un élu du syndicat Unifié-Unsa exprime « sa satisfaction de voir un projet équilibré et constate peu d'érosion de postes à la Halle »...[..\2017\tract local\Fusion Bad Way.docx](#)

3/ Négociation Annuelle Obligatoire et intersyndicale (dans les 2 caisses respectives) :

En ex CEA, le syndicat Unifié se contente du refus de la direction.

En ex CELCA, toutes les organisations syndicales [Lettre ouverte 4 avril 2018.docx](#) expriment leur colère, réclament 800€ de supplément d'intéressement pour compenser la baisse par rapport à l'an passé, boycottent toutes les instances et lancent un appel à la grève pour le 9 mai 2018.

En plein bras de fer, le syndicat Unifié-Unsa ne répond plus aux messages de l'intersyndicale, signe un accord moins disant en catimini et ainsi brise la grève pourtant annoncée comme suivie dans nos sondages. [INTERSYNDICALE CELCA acte 4.pdf](#)

4/ Négociation du temps de Travail :

Alors que les discussions piétinent depuis 3 séances, le SU décide de rompre le boycott !

C'est la ténacité de **Sud** qui a permis de maintenir la CFDT et la CGC dans l'action et conduit la direction à accorder les 28 jours de congé réclamés, de maintenir le décompte RTT en demi-journée le samedi matin, de stabiliser l'amplitude des journées de travail et d'augmenter le salaire de base des collègues qui passeraient au forfait. [..\TRACT INTERSYNDICALE 20180419.pdf](#)



Les nouvelles « Lois travail » permettent désormais de signer des accords d'entreprise en deçà du code du travail ! Alors au moment de choisir vos futurs représentant(e)s ne vous déterminez pas en fonction de leurs belles paroles, mais souvenez-vous de leurs actes !

Votre voix sera notre force !



Nous serons vos meilleurs